

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10307**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts Lettres Langues – Mention Sciences du langage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I	Président de l'université d'Aix-Marseille I, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

125 Linguistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel aura pour vocation d'assurer les activités suivantes :

1- Participation à une activité de recherche

Participer à la définition d'un projet de recherche

- Elaborer des hypothèses

- Conception d'une méthodologie de recueil et d'analyse statistique des données

- Présenter de façon structurée les résultats (oral et écrit)

2- Initiation à l'ingénierie linguistique

Procéder à l'analyse linguistique d'une situation langagière

- Analyser et modéliser des données linguistiques

L'ensemble des activités s'appuie sur la base commune des capacités et connaissances attestées suivantes :

Connaître les fondamentaux en sciences du langage (structure des langues, courants théoriques, articulation langage-société-comportement...)

Savoir comment utiliser les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation

Savoir mobiliser les connaissances acquises dans des domaines différents (linguistiques, langues, lettres, sciences humaines, informatique).

Pratiquer l'anglais au niveau B1 du cadre européen commun de référence en langues

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Formation/Enseignement

Information et communication

Métiers de l'ingénierie linguistique et du traitement automatique des langues

Agent de coopération linguistique et éducative ;

Attaché linguistique

Cadre A de la fonction publique

Emplois de l'enseignement, orthophonie, d'interprétariat en langage des signes, de journaliste, selon la filière choisie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

K2107 : Enseignement général du second degré

K2106 : Enseignement des écoles

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La Licence Arts Lettres Langues – Mention Sciences du langage sanctionne un niveau validé par l'obtention des 180 ECTS.

La certification est obtenue après l'obtention de 6 semestres de licence. Chaque semestre est obtenu après réussite à l'évaluation d'Unités d'Enseignement (UE). Les résultats à ces UE se compensent à l'intérieur des semestres. Les semestres ne se compensent pas entre eux. Chaque semestre représente 30 *European Credits Transfer System* (ECTS). Les UE représentent le plus souvent 6 ECTS, pour un volume horaire de 40 à 50 heures d'enseignement. Le travail personnel est estimé à 25 heures par UE.

L'évaluation au sein de chaque UE se fait par 1 à 3 épreuves (écrits, oraux, enquêtes ou dossiers à rendre). Ce contrôle continu est systématique en 1^{ère} année de licence (L1) et s'étend progressivement à la L2.

Les UE se répartissent selon 3 types de contenus : les fondamentaux de sciences du langage (108 à 156 ECTS selon parcours), les enseignements de discipline seconde (48 ECTS, dans certains parcours uniquement), l'informatique (6 ECTS minimum), les langues vivantes (18 ECTS minimum).

A partir de la 2ème année de licence, un parcours avec renforcement disciplinaire et spécialisation dans certains domaines d'application (langue des signes, TAL, typologie et dynamique des langues, linguistique expérimentale) est proposé.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 100% enseignants
En contrat d'apprentissage	X	Non
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 100% enseignants
En contrat de professionnalisation	X	Non
Par candidature individuelle	X	Commission pédagogique
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants, professionnels, représentant de la formation continue et président de la commission pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Arrêté du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'université de Provence

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Arrêté du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'université de Provence

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

N° d'habilitation : 20042993

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

http://sites.univ-provence.fr/wlacs/rub.php?rub_parent=11

[Université d'Aix-Marseille I](#)

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Île-de-France - Paris (75) [PARIS]

Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille Saint-Charles]

Université de Provence 3 place Victor Hugo 13331 Marseille cedex 03

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aix en Provence-Centre LSH

L'accès à cette formation par la reconnaissance de l'expérience (VAE) est possible. La date de mise en place correspondra donc à la date de première demande de VAE

Historique de la certification :